



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2018

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléantes : Madame Janine GILLETTA, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON

RAPPORT N° 18-44 - CIS LANTOSQUE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le centre d'incendie et de secours de Lantosque, situé au centre du village, nécessite une remise à niveau de ses aménagements. Une opération d'extension de ses locaux sur une propriété communale située à proximité peut être envisagée.

Au regard de la charge de travail du groupement fonctionnel patrimoine, et du calendrier contraint des différentes opérations de constructions neuves adoptées par le conseil d'administration, il vous est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune de Lantosque.

Ces locaux destinés à abriter les lieux de vie, de formation et d'activités sportives du CIS permettront d'améliorer sensiblement les conditions de travail des sapeurs-pompiers qui y sont affectés.

Le coût de l'opération s'élèverait à environ 880 000 € TTC étant précisé que cette somme doit faire l'objet d'une étude afin d'en affiner l'évaluation.

Le montant définitif de l'opération sera arrêté prochainement ; les modalités de financement par le SDIS et les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération à la commune de Lantosque,
- d'autoriser, dans l'attente de l'inscription des crédits lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, M. le maire de Lantosque à lancer toute démarche et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de cette opération, étant précisé que M. Jean THAON ne participe pas au vote.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY